

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - SIBAR - BRUMATH - 18 logements et approbation des termes du projet de convention de garantie

CP/2019/496

Service chef de file :

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la Société Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) pour l'opération de construction de 18 logements situés à Brumath et d'approuver les termes du projet de convention.

Par délibération n° CP/2019/53 du 4 février 2019, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé d'accorder la garantie du Département à la Société Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 2 446 000 € constitué de deux Lignes du Prêt PLUS et PLUS foncier (prêt locatif à usage social) de 1 681 000 € et de 765 000 € et contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt est destiné à financer l'opération de construction de 18 logements situés ZAC de la Scierie à Brumath.

Les caractéristiques du contrat de prêt initialement prévues par la délibération n° CP/2019/53 de la Commission Permanente du 4 février 2019 ont été modifiées. Le contrat de prêt ne prévoit plus de phase de préfinancement.

Par ailleurs, il convient de délibérer sur cette garantie afférente à ce prêt et d'abroger les délibérations précédentes.

Il est proposé de décider d'accorder la garantie du Département, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 2 446 000 € constitué de deux Lignes du Prêt PLUS et PLUS foncier (prêt locatif à usage social) de 1 681 000 € et de 765 000 € et contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'approuver les termes du projet de convention.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SEM Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 446 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de construction de 18 logements situés ZAC de la Scierie à Brumath et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention de garantie et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération ;

- précise que la présente délibération abroge la délibération CP/2019/053 prise par la Commission Permanente du Conseil Départemental du 4 février 2019.

Strasbourg, le 24/10/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY